

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale extraordinaire

du 21 avril 2021 (11.30 heures)

Ce formulaire doit être retourné pour le 15 avril 2021 au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général

Bd du Roi Albert II, 27 (26U)

B – 1030 Bruxelles

	Le(la) soussigné(e) (nom et pr	énom / nom de la société)	
	Domicile / Siè	ge social	
Propriétaire de		actions dématérialisées (1) actions nominatives (1)	de Proximus SA
	Nombre	(1) biffer la mention inutile	

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 21 avril 2021 à 11.30 heures.

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:

(marquer la case correspondante)

Pour le (la) représenter en tant qu'actionnaire à l'assemblée générale extraordinaire de la société mentionnée ci-dessus, qui se tiendra le mercredi 21 avril 2021, à 11h30, au Proximus Lounge, Rue Stroobants 51, 1140 Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant:

1. Pouvoirs conférés en vue d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé.

Prise de connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration concernant les pouvoirs en matière de capital autorisé, établi conformément à l'article 7:199 en liaison avec l'article 7:202, deuxième alinéa, 2° du Code des sociétés et associations.

<u>Proposition de décision</u>: proposition de renouvellement des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans à dater du jour de la notification de la modification de ces statuts par l'assemblée générale du vingt-et-un avril deux-mille-vingt-et-un, à augmenter le capital de la Société, en un ou plusieurs mouvements, à concurrence de 200.000.000,00 EUR, conformément aux dispositions du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts.



POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Pouvoirs conférés	au Conseil d'A	Administration en vue	du rachat d'act	tions propres.	
d'Administration d et-un, et dans les être supérieur de p précédant la trans trente jours de cot Suite à cette déci	acquérir, dans imites légales olus de cinq po caction ni infération précédar sion, propositi	position de renouvel s un délai de cinq ans , le nombre maximal cour cent au cours de c rieur de plus de dix p at la transaction. on de modification de avril deux mille seize"	à compter du l'actions autori lôture le plus e our cent au ce l'article 13, a	vingt-et-un avril deu sé par la loi à un pris élevé des trente jour ours de clôture le p alinéa 2 des statuts	x-mille- k ne po s de co blus bas comme
BOUR		CONTRE		ABSTENTION	
Proposition de dé société coopérativ	re à responsa	sition visant à accordabilité limitée "Berqui	n Notaires", à	a 1000 Bruxelles, a	venue
Procuration Proposition de dé société coopérativ George 11, pour é tribunal compéten	re à responsa tablir, signer e	abilité limitée "Berqui et déposer le texte co	n Notaires", à	a 1000 Bruxelles, a statuts de la société	venue
Procuration Proposition de dé société coopérativ George 11, pour é	re à responsa tablir, signer e	abilité limitée "Berqui	n Notaires", à	a 1000 Bruxelles, a	venue
Procuration Proposition de dé société coopérativ George 11, pour é tribunal compéten	re à responsa etablir, signer e	abilité limitée "Berqui et déposer le texte co	n Notaires", à ordonné des s	a 1000 Bruxelles, a statuts de la société ABSTENTION	venue
Procuration Proposition de dé société coopérativ George 11, pour é tribunal compéten	re à responsa etablir, signer e	abilité limitée "Berqui et déposer le texte co CONTRE	n Notaires", à ordonné des s	a 1000 Bruxelles, a statuts de la société ABSTENTION	venue

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent. Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.